

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

La Salle de Lecture 1 fev. 97
de la Législature

J.-D. Guay, Réd.-Propriétaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Albert Gagné, Ass.-Réd

Bénédictio de la manufacture de Pulpe

Ce n'est qu'au dernier moment que la bénédiction de la manufacture de pulpe avait été annoncée pour samedi dernier et pourtant cinq cents personnes au moins assistaient à l'imposante démonstration.

A deux heures précises, Sa Grandeur Mgr Labrecque accompagné de son secrétaire et de M. J.-D. Guay, Prés. de la Cie de Pulpe, partait de l'évêché dans une superbe voiture à deux chevaux. Suivaient une dizaine d'autres voitures aussi à deux chevaux dans lesquelles on remarquait M. le G. V. Bellefleur et son vicaire accompagné de M. F. X. Gosselin, secrétaire de la Compagnie, M. le Supérieur du Séminaire, l'abbé Huard, accompagné de M. J. E. A. Dubuc, directeur-gérant de la Compagnie, MM. les abbés DeLamarre, Lapointe, Tremblay, Poirier, DeGagné et autres messieurs du Séminaire, MM. les membres du conseil de ville, accompagnés de M. Jos. Gagnon, l'un des directeurs de la Compagnie, M. J.-A. Vézina, gérant de la Banque Nationale, J. C. Blais, ingénieur du gouvernement fédéral MM. O. Côté, Elz Boivin et autres.

A la manufacture, Mgr a procédé immédiatement à la bénédiction qui a été très solennelle. Le chant, fait par M. William Boily, son fils et M. Paul Marcoux avait, vu la circonstance, quelque chose de vraiment impressionnant.

Après la cérémonie religieuse, le moulin a été remis en marche et Sa Grandeur, suivie de son clergé et de tous les assistants a fait une visite très détaillée et qui a semblé intéresser bien du monde.

La foi est bien vive et elle a raison de l'être chez nos populations. A preuve, cette assurance que la bénédiction de samedi a donné à tous les ouvriers, jusque là toujours inquiets et attribuant le moindre accident au fait que la bénédiction n'avait pas encore été faite.

Nous nous faisons l'interprète des intérêts dans l'entreprise, au nom de qui nous croyons pouvoir parler, en remerciant de nouveau Sa Grandeur Mgr Labrecque d'avoir Elle-même présidé cette belle cérémonie et son clergé d'y avoir assisté en aussi grand nombre. Remerciements aussi à tous ceux qui semblent porter tant d'intérêt à l'entreprise.

A PROPOS D'AQUEDUC

En 1895, au retour d'un voyage à Chicoutimi, notre confrère, M. Dallaire, du *Courrier de Charlevoix*, (Baie St Paul) écrivait dans le numéro de son journal

du 2 mai un article qui a fait sensation dans le temps et que nous avons relevé. Notre confrère avait vu tout en noir à Chicoutimi. La condition financière de la ville était bien précaire, il y avait dépression considérable dans les affaires, nombreuses faillites, émigration des gens de profession, les cultivateurs grévaient leurs terres petit à petit, la classe ouvrière n'avait rien à faire; comme conclusion, et c'était là le plus grave, notre confrère ne voyait aucun avenir à Chicoutimi et s'apitoyait sur le sort qui nous était réservé.

Les événements depuis cette époque ont peu répondu aux prévisions de notre confrère. Chicoutimi est prospère, toutes les entreprises réussissent, l'ouvrage est en abondance et on signale partout notre ville comme l'une des plus remarquables au point de vue du progrès industriel et commercial.

L'«*Echo de Charlevoix*» qui a succédé au «*Courrier de Charlevoix*» et qui est rédigé par le même M. Dallaire, profite de ce qui s'est dit à une dernière séance du conseil pour rappeler dans son numéro du 24 février, que lors de la construction de l'aqueduc à Chicoutimi, il nous a donné un bon conseil, celui de construire cet aqueduc par la ville et que nous lui avons répondu dans le temps par de graves reproches, lui disant de se mêler de ses affaires.

Notre confrère dénature absolument les faits et nous allons le lui prouver.

C'est dans son numéro du 2 mai que notre confrère fit contre Chicoutimi les attaques dont nous parlons plus haut; il nous donnait en même temps ses conseils pour la construction de l'aqueduc par la ville. Dans notre numéro du 9 mars, nous réfutâmes vertement ses affirmations relativement aux perspectives qu'offrait Chicoutimi et à ce sujet, nous lui fîmes les reproches qu'il était de notre devoir de lui faire. Notre confrère serait bien embarrassé de publier aujourd'hui sans en rien retrancher son article de 1895.

Quant à la question d'aqueduc, notre réponse d'alors est encore celle que nous ferions aujourd'hui. Nous n'avons jamais prétendu que la ville ne devait pas construire l'aqueduc. Bien au contraire

Nous voulions un aqueduc et il en était question depuis 10 ans; on avait fait des relevés, on avait des rapports d'ingénieurs, les contribuables avaient été consultés par écrit et il était une chose évidente, hors de tout doute, c'est que les contribuables ne consentiraient jamais à voter un règlement pour emprunter \$40,000 pour construire cet aqueduc. Nous écrivions donc, le 9 mai 1895, en réponse à notre confrère de Charlevoix :

«*Les contribuables consultés régulièrement ont, à deux exceptions près, déclaré qu'ils voulaient de la construction d'un aqueduc par une compagnie, qui serait obligé de vendre à la ville si celle-ci le désire à l'expiration de son privilège, à conditions établies d'avance.*»

«*Entre ne pas avoir d'aqueduc d'ici à nombre d'années et le projet de céder un privilège à une compagnie à des conditions avantageuses pour la ville, les contribuables de Chicoutimi préfèrent de beaucoup la deuxième alternative, surtout si la compagnie est formée dans la localité et si les contribuables de la ville peuvent de droit y entrer comme actionnaires.*»

L'aqueduc de Chicoutimi n'a pas encore payé, il y a même eu cette année encore un déficit de \$108,00, mais cela n'empêche pas les membres du conseil de partager et d'exprimer l'opinion qu'ils ont toujours eue que l'aqueduc devrait appartenir à la ville. Entre avoir une opinion et la faire partager par les contribuables d'une ville, il y a une jolie différence.

Notre confrère signale les paroles de MM. les conseillers Claveau, Grenon et du maire à cette dernière séance du conseil. Nos paroles comme maire confirment absolument ce que nous disons plus haut :

«*Le maire dit que lorsque la lumière électrique et l'aqueduc ont été construits, tout le monde prédisait un insuccès et aujourd'hui tout le monde voudrait que ces deux entreprises appartiennent à la ville.*»

A propos d'électricité, notre confrère, s'il trouve ses conseils bons, ne les donne pas tous les jours cependant. Le conseil formé à la Baie St-Paul pour établir la lumière électrique. Pour des raisons que nous ne connaissons pas mais que nous croyons absolument bonnes, notre confrère a approuvé l'action du conseil accordant des privilèges à la Compagnie Electrique de la Baie St-Paul.

Le conseil du village aurait pu construire la lumière lui-même, M. Dallaire aurait pu le lui conseiller, on avait là un avantage sur nous, celui d'avoir affaire à une population expérimentée par l'exploitation au nom de la municipalité d'une licence de boisson et d'un aqueduc et pourtant il n'y a rien eu de fait en ce sens. Une compagnie a le privilège. Les bonnes raisons qui ont nécessité la chose à la Baie St-Paul existaient et même plus à Chicoutimi en 1895 pour l'aqueduc et nous n'avions pas plus droit aux reproches de notre confrère que nous avons le droit de lui en faire aujourd'hui pour ce privilège de lumière électrique chez lui.

LE RAPATRIEMENT

Pinsieurs familles canadiennes françaises attendues au printemps

La colonisation au Lac Saint-Jean

M. E. Carufel, du bureau de colonisation du district de Montréal, et M. René Dupont, secrétaire de la société de colonisation du Lac St-Jean, sont allés faire une tournée de conférences aux Etats-Unis, la semaine dernière. Ils ont visité trois centres canadiens, Turners Falls, Springfield et Lowell Mass., et y ont été bien reçus. A Turners Falls, a eu lieu une réunion de tous ceux qui désirent revenir au pays.

A peu près 80 répondirent à l'invitation et les messieurs suivants donnèrent spontanément leurs noms et viendront au printemps grossir le chiffre de notre population du lac St-Jean.

MM. Nap Girard, Pierre Chouinard, Honoré Dion, Eusèbe Denault, L.-E. Couture, Léon Lemaire, Arthur Dubé, Harry Daigneault, Raphaël Brousseau, Joseph Cadran, Narcisse Renaud, Georges Bourbeau, Eusèbe Girard, Moïse Salois, Frédéric Naud, Louis Pratte, père, Louis Pratte, fils, Wilfrid Hamelin, P.-J. Loiseleur, Ferdinand Bourbeau, Joseph Bienvenue, Arthur Archambault et William Brodeur.

Turners Falls est un centre manufacturier, mais par suite de la dépression des affaires, nos compatriotes ne peuvent que difficilement y gagner leur vie.

On peut le voir, le travail des hommes y est très profitable.

Il est parfaitement établi. Citons le cas de deux familles de Chicago qui se sont établies l'an dernier à Dequen. Ces braves gens venus d'eux-mêmes, à leurs propres frais; nous avons vu le certificat établissant l'un d'eux, M. J. B. Fongemie, avait payé \$135 au chemin de fer Wabash pour le passage de sa famille jusqu'à Québec. Ils ont même payé leur passage sur le chemin de fer du Lac St-Jean et sont allés d'eux-mêmes prendre des terres à Dequen. Il sont tellement satisfaits que l'un d'eux, M. Fongemie, écrivait ces jours-ci pour demander certains lots à proximité du sien pour son beau frère Odelpha Tessier, de Chicago, qui venait d'arriver lui aussi.

La Société de Colonisation du Lac St-Jean paraît déterminée à ne rien épargner pour pousser ce mouvement.

LA TRAVERSE

Notre confrère *Le Protecteur* a bien mal choisi l'occasion de faire une petite malice au conseil de ville de Chicoutimi. Nous lisons sur son dernier numéro :

"A une séance spéciale du conseil du village de Ste-Anne, qui a eu lieu jeudi, on a lu le règlement proposé pour la prochaine traverse, ainsi que les amendements faits par le conseil de Chicoutimi. Beaucoup de ces amendements ont été considérés comme des puérités et ont été rejetés en bloc."

Le jour même où notre confrère publiait ces lignes, nous recevions de Ste-Anne le règlement tel qu'adopté et à notre grande surprise, nous constatons, non pas que beaucoup d'amendements ont été considérés comme des puérités et rejetés en bloc mais qu'au contraire, ils ont tous été approuvés en bloc. Seulement, un sous amendement a été adopté à l'un des amendements proposés par le conseil de ville de Chicoutimi. Les cultivateurs pourront bien traverser gratuitement leurs effets pour consommation domestique "mais ce privilège ne s'étend pas aux poches de farine et effets de poids équivalent."

Comme question de fait, il n'est pas sans intérêt de savoir ce que sont ces amendements que notre confrère appelle puérités proposés par un comité spécial nommé par le conseil de ville de Chicoutimi, composé du maire et de MM. les conseillers Blair et Grenon, adoptés unanimement par le conseil de ville de Chicoutimi et aussi unanimement par le conseil du village Ste-Anne.

Etudions un peu quelques-uns des amendements :

En vertu de la loi, les conseils des deux municipalités accordent le privilège de la traverse. Dans le règlement adopté par Ste Anne, en bien des endroits on ignorait absolument la ville de Chicoutimi et plusieurs amendements ont été faits dans le but d'établir que tout doit se faire avec l'approbation des deux conseils.

Le conseil de ville a exigé que le traversier s'engage à entretenir en bon ordre les salles d'attentes des deux côtés de la rivière. Faute de cette condition on sait ce qu'était devenu l'ancienne salle d'attente bâtie à grands frais par la ville.

Les tarifs et l'indicateur devront être affichés dans les bateaux, salles d'attente, et sur les quais du gouvernement, de Chicoutimi et de Ste-Anne.

La licence au lieu d'être payable au village de Ste-Anne seulement sera payable aux deux municipalités. Le montant de cette licence est peu élevé, mais le principe que les deux municipalités ont les mêmes droits et privilèges ne doit pas être oublié.

Une clause qui n'est pas du tout puérite est celle ajoutée au règlement de Ste-Anne par le conseil de ville de Chicoutimi, exigeant que les bateaux soient munis de latrines bien propres, de 25 bouées de sauvetage, soient bien éclairés, bien chauffés, munis de bancs bourrés convenablement, de seaux remplis d'eau en cas de feu, les planchers de la salle pour les passagers couverts d'une couche

de moule de scie bien propre et renouvelée au besoin.

Le contrat actuel est demandé pour dix ans. D'ici dix ans, il se fera nécessairement bien du changement à Chicoutimi, à Ste-Anne et au nord du Saguenay. On ne peut être trop particulier dans une circonstance comme celle-là et notre confrère a bien tort d'injurier comme il le fait les membres du comité qui a suggéré les amendements au règlement, le conseil de ville qui les a approuvés et le conseil de Ste-Anne qui les a acceptés.

Parlement fédéral

Le débat sur la seconde lecture du contrat du chemin de fer du Yukon a duré toute la semaine dernière. La nouvelle offre de M. Hamilton Smith, grant de la compagnie financière des Rothschilds, de construire précisément la même voie ferrée que celle comprise dans le contrat Mackenzie et Mann, pour un subside en terre d'un million d'acres, va donner une nouvelle impulsion au débat.

En réponse à sir Charles Tupper, le premier ministre a promis de déposer le lendemain l'offre de la compagnie des Rothschilds.

En réponse à M. Lemieux, le premier ministre a dit que le gouvernement n'avait reçu aucune pétition demandant la commutation de la sentence de mort prononcée contre Thomas Nutty, le meurtrier de Rawdon.

En réponse à sir Charles Herbert Tupper, sir Wilfrid Laurier dit que le gouvernement est à étudier la question de droit du Canada d'exclure ou de réglementer le passage des vaisseaux enregistrés aux Etats-Unis par les eaux territoriales de la Colombie Anglaise, pour aller à l'Alaska ou en venir. Le gouvernement, cependant, ne croit pas qu'il convient aux intérêts publics de faire des déclarations sur la matière.

Le ministre des douanes informe M. Clarke Wallace que le montant des perçues dans le district du Yukon pour l'année financière de 1894-95 a été de \$3,247 ; pour 1895-96, de \$21,691 ; pour 1896-97, de \$9,872 et pour 1897-98, de \$83,834

Le gouvernement informe M. Kaulback qu'il a mis à l'étude la question d'imposer un droit d'exportation sur les billots sciés, mais il ne peut, à cause de l'intérêt public, faire des déclarations à présent sur la matière.

M. Martin demande si le gouvernement a pris des mesures pour forcer les entrepreneurs du Yukon à n'employer à cet ouvrage que des canadiens.

L'hon. M. Blair explique que, vu la nécessité de faire ces travaux le plus vite possible, il ne serait pas sage d'imposer cette restriction aux entrepreneurs. Le gouvernement a cependant inséré une clause dans le contrat pour la construction du chemin de fer du Crow's Nest Pass qui oblige les entrepreneurs non seulement à n'employer que des Canadiens, mais qui les empêche aussi d'accorder des sous-contrats à des étrangers.

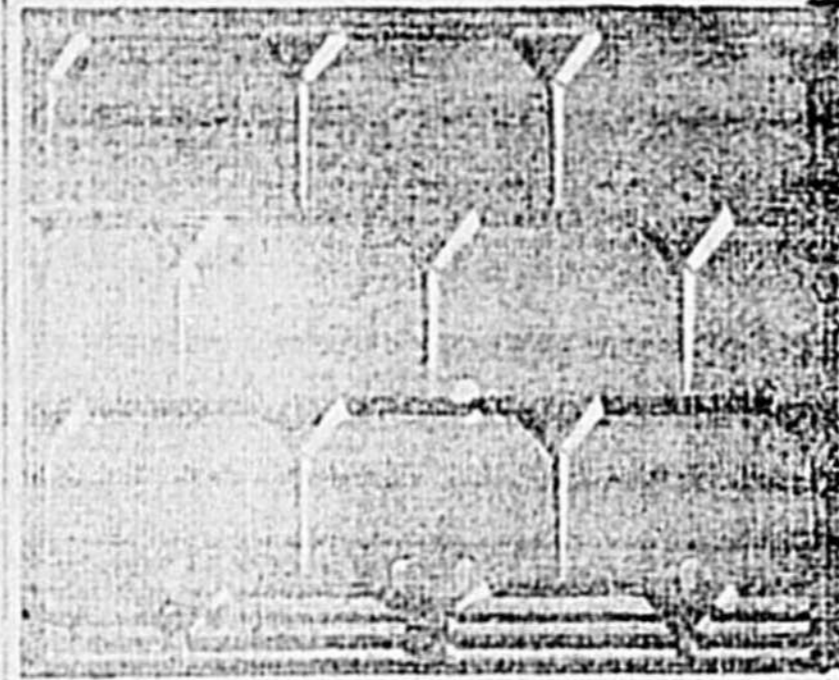
Sir Charles Tupper demande (Suite à la 3e page)

J.-B. RENAUD & CIE

NEGOCIANTS EN GROS

Fleur, Grains, Son, Gra, Moulees, Gruaux, etc. Lard, Saindoux, Sel, Poissons, Huiles. 126 - 140 Rue St-Paul QUEBEC

QUAND VOUS SEREZ DISPOSE A CONSTRUIRE UNE MAISON NEUVE



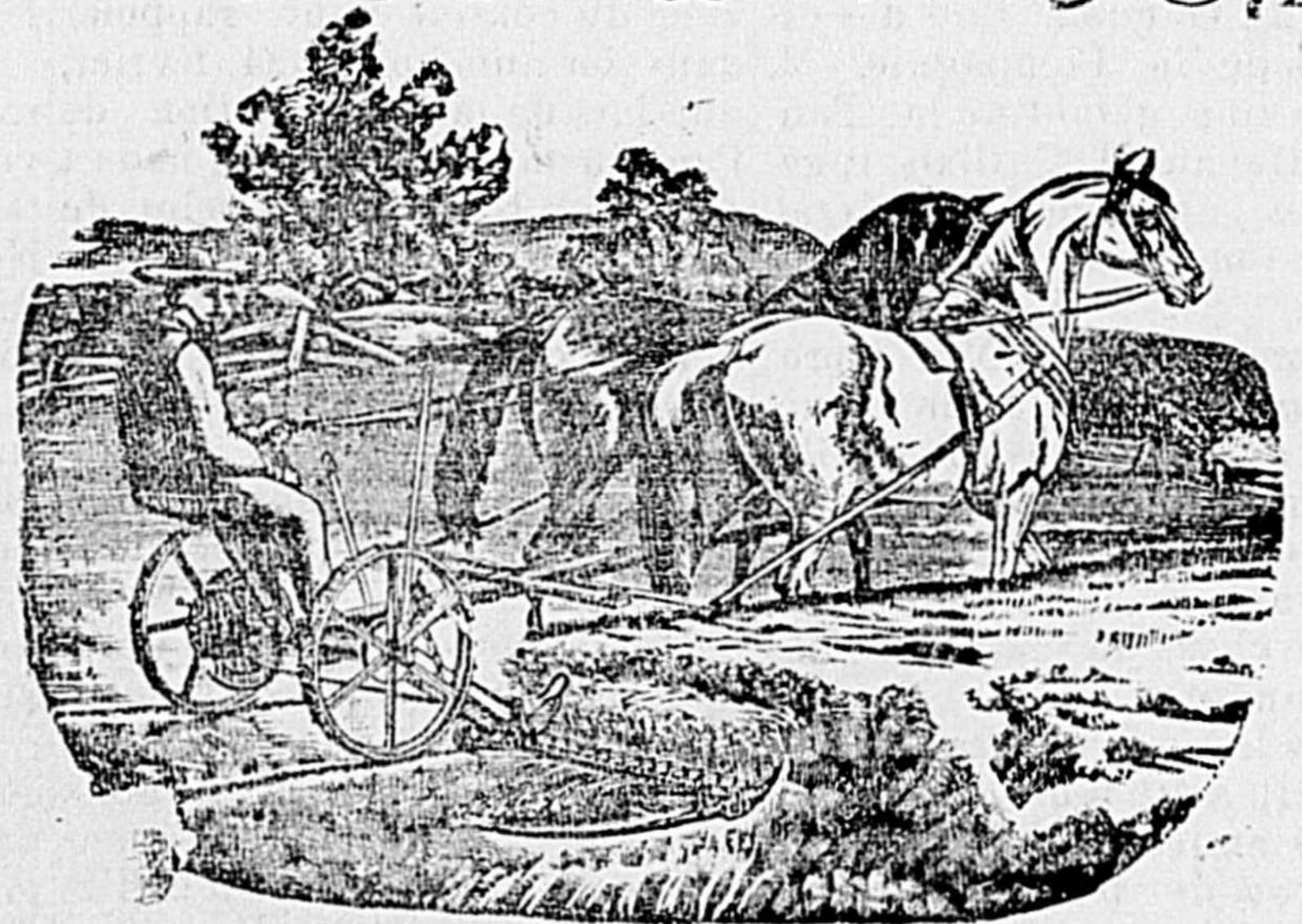
Ou améliorer l'intérieur d'une ancienne propriété, ne manquez pas de vous procurer notre Catalogue si bien illustré de

plafonds et de boisages en acier soulève Qui font les plus belles décorations Vous éprouverez une agréable surprise envoyant la belle marchandise que nous fabriquons, les dessins les plus nouveaux, convenables à tous les genres de constructions.

The Metallic Roofing Co. of Canada, Limited.

Représentants : MECHANIC SUPPLY CO 96, St PETER ST. QUEBEC

FROST & WOOD



DE SMITH'S FALLS, ONTARIO

Engins "Champion" de six forces en montant. Chandises de plusieurs modèles et Grandeur. Bacs de Soie en fonte solides pour seie de 66 peuses en machines. Traineaux à Soies Roules avec ou sans acier en acier. Plansiers simples, plansiers emboutisseurs et mouleux combinés. Machines à barreau les plus améliorées. Toutes sortes de machines pour travailler le bois. Escoriers de bois et lignes complètes de machinerie pour faire la Paque mécanique ou chimique.

AURSI : Une ligne complète d'instruments aratoires. Bemoirs Améliorés à 16 dents pointus et de moins que tout autres. Charrues et Hermines en acier de première qualité. Couteaux pour les patates et autres légumes. Machs-Pailles et coupes-Légumes avec boîtiers à soulèvement à Billon. Fauxseuses et râteaux améliorés pour 1898. N'achetez pas de Liences sans voir notre Moteur-moulin-Lieuse, en acier, légumes, No 2, car elle est d'un patron nouveau et travaille d'une manière parfaite.

WATERLOO ENGINE WORKS Co. W.-A. ROSS, Représentant (FROST & WOOD) 78 Rue St Paul Québec (Smith's Falls Ont.,)

AGENTS LOCAUX

JOSEPH GAGNON, Chicoutimi
GHAS. LEFARD, Jonquières
PIFRE GAUTHIER, Lakerrière
GHAS BOIVIE, Ste-Anne
JOSEPH DORE, St-Jérôme

JOHN BOUCHARD, St-Alphonse
L'ONCE GAUTHIER, Grande-Baie
ALFRED DORVAL, 1-Prime
JOSEPH JUNEAU, Roberval
ELZ. MÉRARD, Chambord

W.-A. ROSS 78 RUE ST-PAUL, QUEBEC

si, dans les dernières négociations avec les autorités des Etats-Unis, au sujet des règlements de douane et du transbordement des marchandises via Dyea et Skagway, sur le territoire canadien du Yukon. on a pris des mesures pour que les négociations se fassent sans préjudice, au fait que Dyea et Skagway sont sur le territoire anglais.

L'hon. M. Sifton répond que les négociations avec les Etats-Unis n'ont pas été officielles, mais qu'elles ont été conduites de manière à ne pas nuire aux droits du Canada.

En réponse à M. Borden, d'Halifax, sir Richard Cartwright dit que le gouvernement n'a reçu aucune information spéciale sur les mesures prises par MM. Peterson et Tate, pour mettre à exécution leur contrat relatif à la ligne de steamers rapides, excepté une assurance générale qu'ils seront en état de remplir leur contrat. Le gouvernement croit savoir que la construction des steamers n'est pas encore commencée. Il est possible de construire deux vaisseaux pour la date mentionnée dans le contrat, si les travaux commencent immédiatement.

Le dépôt de \$10,000 a été fait à la banque de Montréal, le 15 octobre dernier, et la garantie de \$10,000 en sus pour assurer l'exécution du contrat a été donnée en janvier dernier.

M. Borden, d'Halifax, demande si permission a été donnée au steamer "Yantic", des Etats-Unis, de passer par le fleuve St-Laurent.

L'hon. M. Blair réplique que permission a été demandée et donnée pour le passage de ce steamer par le canal Welland. Ce vaisseau ne portait aucune arme, et a obtenu le droit de passage par le canal comme navire de commerce.

L'hon. M. Sifton désire corriger une information qu'il a donnée à la Chambre, la semaine dernière. En réponse à une interpellation, il a dit que le permis de mine accordé au chevalier Drolet, avait été octroyé en vertu des règlements mis en vigueur récemment. C'est une erreur, puisque le permis a été accordé avant l'adoption des règlements sur cette question et ne pouvait pas par conséquent être conforme aux conditions imposés par des règlements passés plus tard.

M. McClure, de Colchester, reprend le débat sur la seconde lecture du bill du Yukon. Il prétend qu'il n'y a pas de bois de valeur dans le Yukon, et il appuie sa prétention sur le rapport de M. O'Gilvie. Personne ne peut mettre en doute les droits du Canada sur la rivière Stickeen. Il condamnerait les ministres s'ils avaient eu des entrevues avec le gouvernement de Washington pour discuter ces droits. Sa théorie est celle-ci :

"Que le Klondyke paye pour le Klondyke," et tout le pays aurait opposé le gouvernement s'il eût accordé un subside en argent pour construire le chemin de fer du Yukon.

M. W. F. MacLEAN s'oppose avec chaleur au contrat. Il dénonce les monopoles en général et le contrat du chemin de fer du Yukon en particulier.

Le chemin de fer du Yukon,

aurait dû, dit-il, être construit avec l'argent du pays comme ouvrage du gouvernement.

Il lit une lettre dans laquelle M. Hamilton Smith offre de construire le chemin pour un million d'acres. Voilà une preuve évidente que l'on n'a pas eu recours à la compétition publique pour obtenir des conditions plus avantageuses pour le pays.

M. MacLean critique sévèrement le "Globe." Il dit que ce journal est aujourd'hui entre les mains de corporations de chemins de fer et des monopoles qui s'en servent pour favoriser leurs propres intérêts. Quant au contrat du Yukon comme pour le marché du Crow's Nest Pass, il y a quelque chose de mystérieux dans cette affaire. Dans les deux cas, c'est dans les colonnes du "Globe" que l'on trouve les premières louanges à l'adresse de ces deux projets gigantesques.

M. D. C. Fraser, de Guysborough, prenant la parole, demande à M. MacLean depuis quand il a découvert que le Pacifique Canadien était un monopole? M. Fraser dit qu'il est en faveur des monopoles et qu'il avait fait l'impossible pour faire donner à M. McKenzie le monopole et le droit de faire circuler le tramway électrique à Toronto, le dimanche. M. Fraser s'attaque ensuite à sir Charles Tupper et dit que le chef de l'opposition serait en faveur du contrat s'il ne craignait de se faire censurer par ses partisans.

La Compagnie du Richelieu

ASSEMBLEE IMPORTANTE

CHANGEMENT DE PERSONNEL

L'assemblée mensuelle des directeurs de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario a eu lieu mercredi de la semaine dernière à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de l'hon. sénateur L. J. Forget. Trois des directeurs n'ont pu assister à l'assemblée parce que la neige les a empêchés. Ce sont MM. William Wainwright, vice-président, qui est resté en détresse à St-Polycarpe, et MM. J.-O. Louis et Garneau, restés à Québec faute de train pour se rendre à Montréal.

La nomination des capitaines et de tout le personnel des bateaux pour la prochaine saison, a été remise à la prochaine assemblée, mais il paraît dès aujourd'hui bien entendu qu'il y aura plusieurs changements et au moins une demi-douzaine de mutations.

Il a été décidé que les bureaux de la compagnie resteraient rue St-Paul mais que plusieurs aménagements y seraient faites.

On a ensuite procédé à la nomination d'un comité exécutif, pris à même le bureau des directeurs, et chargé d'être en constante relation avec le gérant général pour éviter d'appeler trop souvent des assemblées du bureau de direction. Ce comité exécutif est composé du lieutenant colonel Henshaw, président, et de MM. Rodolphe Forget, C.-O. Paradis, Jos. Louis et J.-K. Osborne.

M. J. K. Osborne est le directeur qui représente les intérêts

des actionnaires de l'ouest. Il siégeait mercredi pour la première fois.

IMMENSE AVANTAGE

PROFITEZ-EN

Allez tous en foule acheter au

MAGASIN GENERAL DU BON

MARCHE

PAR EXCELLENCE TOUT UN PAR

P.-H. BOILY

PRICE Brothers Company

Marchands de bois

MOULINS A SCIE SUR LE

SAGUENAY

à Chicoutimi, à Baie des Ha! Ha! à St-Etienne, à Bergeronnes et à Saull-Au-Cochon

CONFISERIE HAMEL POUR LES FÊTES

Jouets de toutes sortes, depuis 6 centimes jusqu'à \$5.00

CARTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Le plus grand assortiment de bons de la ville
BONBONS FINESS
Pâtisseries de premier choix.
ANTOINE HAMEL, Confiseur

P. COLAZZ

Peintures et couleurs

Peintures, Ebr., Charbon, etc. Charbon : \$8.00 la chaudière. Fer : 2 cts la livre ; par gros lots, 1.85 le 100 livres.

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries, etc.

P. COLAZZ, RUE RACINE.

SERRURERIE

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il aura toujours en mains harnais fin, harnais de travail, bride, cordeaux, colliers, bourrures, selettes et aussi se charge de faire toutes les réparations et sous le plus court délai et à bon marché et pour faciliter les gens, pour le paiement il prendra toutes sortes de produit de la ferme.

ALBERT A. PELLETIER, St Alexis de La Grande Baie 5 avril 1897. 1 an.

"The Oil That Lubricates Most" SAGUENAY OIL CO

Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes principales villes du monde. HUILES POUR COUIR, HUILES AMACHINES, HUILES PNA MOUR OYOS, HUILES POUR CENTRIFFUGES, HUILES POUR FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Vendues par tous les principaux marchand dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

ADRESSES

SAGUENAY OIL CO. SAGUENAY

St-Paul St. Montréal	Agent Hotel Blanchard Québec
----------------------	------------------------------

Agents généraux pour le district de Chicoutimi, M.M. Côté, Boivin & Cie. Jan, 1 mai 96.

Cartes d'affaires

ARCHITECTE

JOS. P. OURLLET ARCHITECTE et Évaluateur, No 26 Rue Saint-Jean, en face de la Caisse d'économie N.-D., Québec.

AVOCATS

L.-G. BELLEY, L. L. B. AVOCAT. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le train d'Halifax.

L. ALAIN, L. L. B. AVOCAT. Bureau: en face du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi

P.-V. TACHE, C. R. AVOCAT. Bureau: Bloc Colazza. 1 nov. 96

NOTAIRE

DAVID MALTAIS, N. P. NOTAIRE. Actes de vente, transports, procès, obligations, etc. Bureau: Ancienne bâtisse de la Banque Nationale.

MEDICINS

J. A. HAMEL DENTISTE de l'Université McGill, Montréal. Pratique la médecine et les accouchements. Bureau: Bloc de M. Colazza Rue Racine.

E. A. CLAVEAU

EDICIN CHIRURGIEN. S'occupe aussi si du plombage des dents. Bureau: chez M. Josp. Brassant, Rue de la Traversée, Ste-Anne. Téléphone No 4.

L.-E. BEAUCHAMP

EDICIN. Consultation de 9 hrs. à 12 à 4 hrs. p. m. Rue Racine, Chicoutimi

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD HARRON, Chicoutimi. Spécialité: Voitures de toutes sortes.

PIERRE BOUCHARD

HARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Voiture de toutes les espèces et à bon marché. Conditions avantageuses.

VETERINAIRE

T.-R. DUCHESNE EDICIN VETERINAIRE. Rue Racine Chicoutimi. Spécialité: Maladie des voies respiratoires.

FEU ARTHUR LEVESQUE

Jeudi de la semaine dernière un télégramme nous apprenait la mort de M. Arthur Levesque, élève du Séminaire de Chicoutimi, arrivée à l'Hôtel-Dieu, à Québec. Il était le fils de M. M. Elzéar Levesque de cette ville, employé à la maison Price.

C'est une grande et douloureuse épreuve pour la famille. Elle a perdu là un excellent enfant, pieux, intelligent, d'un caractère doux et aimable et d'une conduite irréprochable. Il avait su déjà s'attirer l'estime et l'affection de tous ceux qui l'avaient connu. Aussi les regrets ont-ils été sensibles et profonds. Autour du corps, nous avons remarqué une couronne de fleurs présentée par les élèves congréganistes du Séminaire de Chicoutimi et un grand nombre d'offrandes de messes, de prières, spécialement présentées par les Religieuses du Bon Pasteur, M. et Mme Picard, Mme Félix Beauté, Mlle Blanche Paquet, les élèves de Physique, M. Albert Gagné, par l'Union Ste-Cécile et la fanfare dont il était le président.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. Les porteurs des coins du poêle étaient tous des étudiants, confrères du défunt. Au chœur, on remarquait Sa Grandeur Mgr Labrecque, MM les abbés Roberge, curé de St-Alexis, Huard, Parent, Tremblay, DeLamarre, etc.

La levée du corps a été faite au Séminaire par M. l'abbé Huard, et le service chanté à la cathédrale par M. l'abbé Eug. L. Pointe, directeur du petit Séminaire, assisté de MM Geo. Simon et J. Bergeron comme diacre et sous-diacre. Mgr Labrecque a fait l'absoute.

La fanfare a exécuté plusieurs morceaux funèbres.

La messe harmonisée de Bourdus a été chantée par l'Union Ste-Cécile. M. Achille Tremblay, élève de Physique, a très bien rendu "Je me voyais au milieu de ma couse," et M. Joseph Lachance, "Jesu salvator mundi."

Dernières Nouvelles

Les élections d'Ontario qui ont eu lieu mardi et dont le rapport nous a été communiqué par télégramme, ont surpris bien du monde. On s'attendait dans la province de Québec à un grand succès pour le gouvernement libéral d'Ontario, dont la majorité était d'une trentaine de voix avant la dissolution.

Les derniers rapports reçus hier soir, mercredi, établissent la majorité du gouvernement à deux ou trois voix.

Deux ministres, les honorables MM. Bryan et Gibson ont été défaits.

M. Dupont, député conservateur de Bagot, vient d'être victime d'un accident de chemin de fer qui a failli lui coûter la vie. Il était parti de chez lui en route pour Lowell lorsque le char sur lequel il était, en passant à Sherbrooke, est tombé en bas de la voie d'une hauteur de 20 pieds. Il y a eu plusieurs blessés, mais aucun aussi gravement que M. Dupont. Jusqu'à

mardi, il était condamné par ses médecins et on n'avait guère d'espoir de le sauver. Cependant, un télégramme reçu hier soir nous apprend que M. Dupont a pris du mieux et se rétablit.

Malenfant, trouvé coupable de conspiration à Québec et condamné à 5 ans de pénitencier a été trouvé empoisonné dans sa cellule, à la prison. Il a expiré mardi soir sans les secours de la religion. Malenfant était connu à Chicoutimi où il a agi comme sténographe en 1887 lors de la contestation Couture.

L'Intercolonial se continue maintenant jusqu'à Montréal. Québec et Montréal sont donc reliés par trois chemins de fer, le Grand Tronc, le Pacifique et le Drummond.

"Le Champagne" de la ligne française, a été retardé dix jours en mer, exposé aux plus grands dangers par suite d'un accident à son arbre de couche.

On était très inquiet mais heureusement, le "Roman" a vu les signaux du navire naufragé et l'a remorqué à Halifax.

On vient de découvrir en Colombie une montagne tellement riche en or qu'on l'appelle la "montagne d'or". On dit qu'elle dépasse en dimension et en richesse tout ce qu'il y a au Klondike.

L'église de Somerset, incendiée en 1885, vient de nouveau d'être réduite en cendre au moment on on allait la terminer. Les pertes s'élèvent à \$75,000.

Attention

J'ai le plaisir d'informer mes amis et la public de Chicoutimi en général qu'ayant fait les frais d'organiser une glacière, je suis en mesure de fournir de la glace à mes pratiques à 10 pour cent meilleur marché que n'importe quel autre compétiteur que je rencontrerai sur le marché. Tout le monde sait que j'ai le premier inauguré ce projet dans la ville, et je crois avoir mérité ma large part du patronage public. Mes amis ne sauraient faire mieux que de m'accorder leur encouragement, sûrs d'avance, qu'ils seront satisfaits.

DORILA APRIL

Avis

M. Adélar Gobeil, secrétaire du conseil de la paroisse, informe le public qu'il tiendra son bureau à l'avenir chez M. Georges Vézina, rue Racine.

Cet espace est réservé

— P A R —

THOS. ROBERTSON CO. LTD

COTE BOIVIN & Co., Agents

CHICOUTIMI

GRAINS et GRAINES de SEMENCE

— 0 — 0 — 0 —

Blés, Avoine,

Pois, Orge, etc.

Mils, Trefles, Navette, Dactyle peletonnes, Graines de légumes, etc

Engrais chimiques, Plâtre a terre

Spécialité de graines pour les Cercles Agricoles.

J.-B. RENAUD & CIE

NEGOTIANTS

126-140 Rue St-Paul Québec

MARCHANDISES SECHES

CHAUSSURES, CUIR ROUGE, HARNAIS FINS ET DE TRAVAIL

FERRONNERIES DE TOUTES ESPECES

EPICERIES

FARINE, BLE D'INDE, SON, LARD, HARENG
DU LABRADOR, MORUE ET ANGUILE,
MEUBLES DE SALON ET DE CHAMBRE A COUCHER
BELLES COUCHETTES POUR \$3.00, MATELAS,
CHAISES BERGANTES POUR \$1.00,
MOULINS A COUDRE, ACHETES DIRECTEMENT A LA MANUFACTURE POUR
FAMILLES, TAILLEURS ET CORDONNIERS

INSTRUMENTS AGRICOLES

CHARRUES D'ACIER (12 patrons différents),
SEMOIRS 16 dents et 8 herbes, HERSES à ressorts,
FAUCHEUSES simples et doubles, RATEAUX à cheval,
PETITES MOISSONNEUSES simples, NOUVELLES
MOISSONNEUSES LIEUSES, simples à deux chevaux,
PETITS MOULINS A BATTRE, simples, pouvant battre et
cribler durant toute une journée en se servant du même
cheval. PRESSE A FOIN Dederick SCIE DE LONG
ET SCIE RONDE, MOULINS A BATTRE

MOULINS A SCIER LA PLANCHE

Ce moulin marche avec une rapidité éclair et est garanti d'une précision parfaite, peut scier 500 PIEDS DE BOIS PAR CHAQUE FORCE DE POUVOIR. C'est-à-dire qu'avec un pouvoir de 4 FORCES il sciera 2,000 PIEDS DE PLANCHE par jour et jusqu'à 10,000 PIEDS avec un pouvoir de 15 à 20 FORCES.

MOULIN A MOUDRE LE GRAIN

J'aime aussi à annoncer au public que j'ai des agences pour les PIANOS depuis \$200 à \$1,000 pour église, ANGLAIS pour moulin à scie depuis 16 FORCES jusqu'à 25 de 1 mètre WATEROUS.

4 CARRIOLES NEUVES A BON MARCHÉ

JOS. GAGNON

MARCHAND - - RUE RACINE - - CHICOUTIMI

Maison de Pension

M. Emile Simard vient d'ouvrir une maison de pension dans l'ancienne résidence de M. Onésime Bouchard, côte Bossé.

Prix réduits, pension au jour, à la semaine ou aux mois.

Proximité des chars, des bateaux, de la Banque Nationale, et des affaires

Aqueduc et lumière électrique.

PHARMACIE HAMEL

Graines de champs et de jardins de la dernière recolte

VIN ET LIQUEURS LES PLUS PURES

Parfums, Articles de toilette, Remèdes brevetés.

EAU ST-LEON, venant d'être reçue directement des sources.

DERNIERES NOUVELLES DES ELECTIONS D'ONTARIO

Voici les dernières nouvelles télégraphiques du résultat des élections d'Ontario, dont nous donnons le rapport en quatrième page.

- 47 térahéaux.
- 1 conservateurs.
- 1 libéral.
- 1 élection à faire.

NOTES LOCALES

Personnels

M. le Comte de Rouillé, de Belgique, est descendu au "Château" mardi soir. Il vient à Chicoutimi dans le but d'étudier sur place l'exploitation du bois. Il est parti mercredi matin pour les chantiers de Ste-Marguerite et va rencontrer M. Hillier, pour qui il a une lettre d'introduction. M. le Comte de Rouillé entend passer 2½ mois à Chicoutimi. Il est député en Belgique et propriétaire d'une fortune colossale.

M. Blagdon, agent-voyageur pour la maison Agnew de Montréal, M. Pittegr-w, agent-voyageur pour la maison Garneau, de Québec, sont à Chicoutimi.

M. T.-A. Donohue, voyageur pour la maison J.-B.-E. Letellier, est aussi à Chicoutimi.

MM Joseph Brassard, sr, Joseph Brassard, jr, de Jonquières, et Napoléon Boivin, de Laterrière, étaient à Chicoutimi hier et ont visité la manufacture de pulpe.

Inscrits au Château.

W. T. A. Donohue, Roberval, Jos. Tremblay, St-Bruno, C. David Ouellet, Hébertville, O. Côté, Médéric Tremblay St-Alphonse, D. Pettigrew, J.-A. Blagdon, T.-H. Gagnon, Québec, P. McLean, St-Alphonse, Chs. B. Fortin, Jonquières, M. et Mme Henry Tremblay, St-Alexis, J.-S. Pilcher, D. V. Corrier, Montréal, Comte de Rouillé, Château, J. Mégnies, Belgique, Georges Barrette, St-Raymond, L.-E. Dubuc, Québec, Thomas Simard, St-Alphonse, Joseph Brassard, J.-H. Brassard, Jonquières, Philippe Côté, St-Alphonse, Thomas Côté, Chicoutimi, François Brassard, Jonquières.

Quinaine

Les paroissiens de Chicoutimi ont l'avantage d'entendre tous les jours de la semaine de superbes instructions par les Rev. pères Redemptoristes Hoyois et Lemire.

La cathédrale se remplit à chaque instruction, principalement le soir; le dernier sermon sera donné ce soir.

Instructions aratoires

M. Couture, agent général de la Massey Harris Company est dans notre région pour quelque temps. Il voyage avec l'agent local, M. Lachance, pour prendre des commandes d'instruments pour le printemps.

À Tadoussac

Nous nous permettons de détacher les quelques lignes suivantes d'une lettre que M. l'abbé Lemieux, curé de Tadoussac, nous écrit en date du 16 février. Cette lettre ne nous est arrivée que mardi soir, 1 mars; elle s'est évidemment sentie de la tempête.

"Le pont de glace en face de Tadoussac nous a causé bien des émotions, qui ne devront pas se renouveler de sitôt, puisque le dernier pont s'était formé il y a trente ans le 22 Janvier 1867. Cette fois, il avait résisté trois semaines. Cette année, nous avons été moins privilégiés et il ne nous a duré que 4 jours: Et encore, peu s'en est fallu que le dernier jour une cinquantaine de nos gens et deux chevaux y perdissent la vie avec leur curé."

"C'était au retour de ma mission où nos gens étaient allés le dimanche. La providence nous a certainement protégés. N'importe, je pourrai toujours me glorifier à la pensée que je suis allé donner ma mission en hiver, en cariole, à mes bons amis de St-Firmin. Mais je n'irai plus sur la glace même au prix du Klondike."

Le plus curieux, c'est que le jour même où nous recevons cette lettre, nous apprenons qu'un nouveau pont s'est formé entre Tadoussac et la Pointe-au-Bouleau, pendant la dernière tempête et que M. le curé Lemieux est traversé sur le pont à la raquette avec M. Gabriel Bouliane, pour aller faire sa mission à St-Firmin.

Evidemment, le zèle apostolique de notre ancien vicaire lui fait vite oublier les dangers qu'il a connus il y a moins d'un mois.

Bazar à Tadoussac

Au cours du mois de juillet prochain se tiendra, à Tadoussac, un grand bazar, sous le distingué patronage de Sa Grandeur Mgr M. T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, et dont le profit sera destiné à payer la dette de l'église de Tadoussac. Nous faisons un nouvel appel aux personnes charitables et aux nombreux amis de notre œuvre, afin que tous, par leurs généreuses offrandes en argent ou en objets de fantaisies, veuillent bien seconder le zèle de nos dames directrices et assurent ainsi le succès d'une œuvre toute à la gloire de Dieu.

J.-E. L., Ptre.

"Cercle Dramatique"

On nous prie d'annoncer que la soirée qui devait être donnée par le "Cercle Dramatique de Chicoutimi" le 5 mars courant est remise à une date plus éloignée.

Joute de Hockey

Assistez en foule à la grande joute de Hockey qui aura lieu dimanche, le 6 mars, à 2½ hrs P. M., au patinoir de Chicoutimi entre le club "Garnets", de Québec et le club "Chicoutimi". Les prix d'admission ne seront que de 20 cts pour les grandes personnes et 10 cts pour les enfants.

Les prix de passage, sur le chemin de fer, seront réduits de moitié.

Ne manquez pas d'assister à cette joute qui sera l'une des plus belles que vous ayez occasion de voir cet hiver et qui sera peut-être la dernière jouée, en cette saison, avec des clubs étrangers.

Affaires Commerciales

Une compagnie est à se former à Hébertville pour faire de grands fourneaux de briques à proximité de la station. Nous

comprenons que M. A.-R. Hudson est l'un des promoteurs du projet.

On rapporte que MM. Alfile Tremblay & frère de Hébertville ont fait l'achat d'un terrain à St-Alphonse, en vue de la construction de la voie électrique à cet endroit.

On dit que quelques hommes d'affaires de St-Alphonse et St-Alexis ont l'intention de se former en compagnie pour prendre des contrats de bois de pulpe, bois de fuseaux etc.

M. Thom Bergeron, ancien commis de l'établissement Price de St-Etienne, vient d'entrer au service de la compagnie de pulpe de cette ville, après avoir pris congé dans les meilleurs termes de ses anciens patrons.

D'importantes limites seront vendues le 22 mars prochain dans notre région, comme on peut le constater par les annonces que le département des terres nous fait publier sur notre journal.

Les limites vierges seront tout probablement achetées par la maison Price et les limites déjà exploitées par la compagnie de pulpe de cette ville.

L'ancien moulin Price, à la Rivière-du-Moulin, ses pouvoirs d'eau, écluses, dalles, le terrain adjoint, les droits riverains de chaque côté de la Rivière et les quais sur le bord du Saguenay ont été achetés dernièrement par M. J.-D. Guay.

Le but est d'amener des capitalistes du dehors y établir une industrie qui nécessiterait l'importation de matière première étrangère.

M. Pilcher, de la Canadian General Electric de Montréal est à Chicoutimi, avec les plans de l'installation nécessaire pour un tramway électrique.

Même si le chemin de fer électrique ne se construit pas au printemps, au cas où les subsides seraient refusés, la Compagnie commencera son tramway en ville.

Il y aura lundi soir séance du conseil de ville, au Palais de justice.

On dit que M. William Tremblay, président de la Société d'agriculture, a l'intention de demander à la ville un aide en argent pour l'exposition régionale de cet automne.

Un aide semblable sera demandé au comté.

La société d'agriculture du lac St-Jean a consenti à contribuer à l'exposition et les cultivateurs du comté voisin y prendront part.

La quantité de pulpe que l'on produit journalièrement à la manufacture de pulpe depuis quelque temps dépasse l'attente des intéressés. Un char a été chargé hier et partira demain pour New York; la pulpe sera embarquée sur un steamer et expédiée à Manchester.

On sait que toute la production (40 tonnes par jour), est emmagasinée à Chicoutimi pour d'ici au printemps, des steamers venant en prendre charge ment ici.

Le gouvernement fédéral, à la

demande de M. P.-V. Savard, a bien voulu permettre à la compagnie d'utiliser le quai du gouvernement pour mettre sa production d'ici au printemps.

Une presse nouvelle vient d'être installée pour la confection des ballots de 280 livres; son fonctionnement est superbe.

Attention

Le soussigné, en vertu de ses arrangements avec M. Napoléon Lessard, désire renouveler au public qu'il est le seul, à l'exception de ceux ayant requis des droits de M. Lessard, à avoir le privilège de pouvoir faire et montrer à faire l'imitation de mouton de Perse. Toute personne qui sans droit fera, enseignera à faire, ou portera de cette imitation sera poursuivie et des poursuites vont être prises.

Moyennant \$1.00, le soussigné accorde le privilège nécessaire pour faire cette belle imitation.

TELESPHORE LAVOIE,

Laterrière

Avi.

M. Adolard Lavoie informe les propriétaires de beurrieres et fromageries qui auraient besoin d'un fabricant de beurre et de fromage de bien vouloir s'adresser à lui.

M. Lavoie a suivi un cours à l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe et a été employé pendant 8 ans dans les beurrieres et fromageries.

Avis public

Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Joseph Sirois, Ptre, ci-devant curé de St-Alphonse, d'avoir à produire leurs réclamations entre les mains du soussigné, procureur de la succession.

De même, que ceux qui doivent à la dite succession sont tenus de payer entre les mains du dit procureur le plus tôt possible.

LUCIEN TREMBLAY,

Notaire,

Bigotville,

Comté de Chicoutimi

NAISSANCE

À St-Anne, le 1 mars, l'épouse de M. Joseph Noël, une fille.

Born: At the Protestant Mission House on Tuesday, 15th Feb. to the wife of Rev. W. A. Stewart, M. A. of Grand'Mère, a son.

DE ES

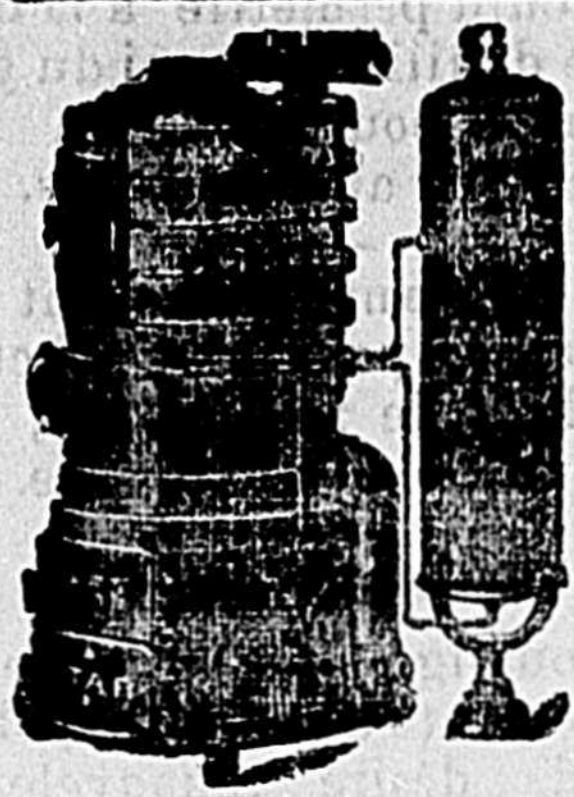
En cette ville, est décédée, mercredi, le 2 mars, à l'âge de 72 ans, Dme Magdeleine Gauthier, veuve de feu Frs Morin.

Elle était la mère des MM. Morin, maçons bien connus de cette ville.

Ses funérailles auront lieu demain matin à 9 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

ARGENT A PRETER A DE TRES BONNES CONDITIONS

S'adresser au notaire Cloutier ou à son fils, à Chicoutimi, rue de la prison. 4 ms.



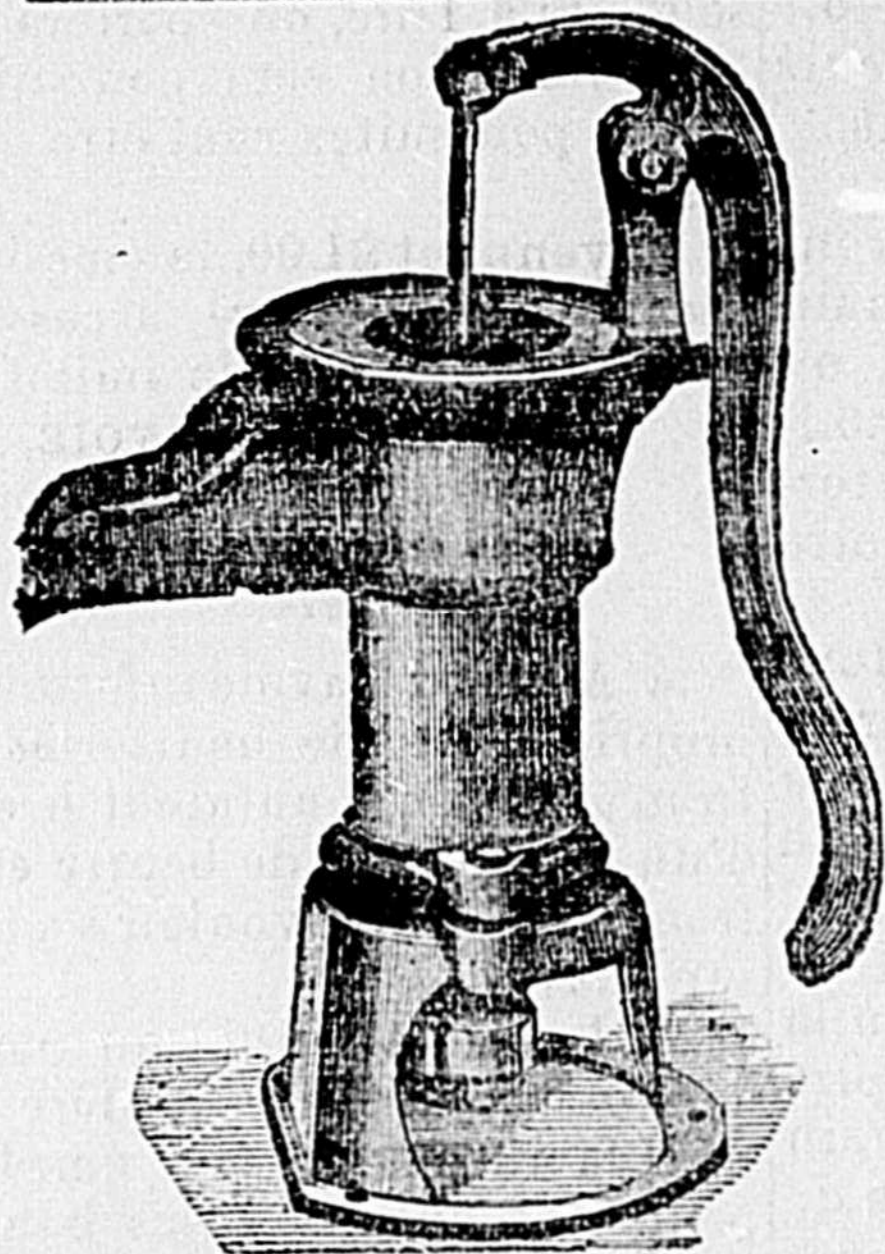
CET
ESPACE
EST
RESERVE

— PAR —



THE STEEL IRON WORKS Co., Montreal.

Côté, Boivin & Cie, agents
Chicoutimi



POMPES DE TOUTES ESPECES

TUYAU DE FER ET DE PLOMB
BASINS EN FONTE ET
EN FAIENCE,
BAINS EN ACIER ET EMAILLE
CLOSETTES, LAVABOS ETC
TOUT AU PLUS BAS
PRIX
EN GROS ET EN DETAIL

MECHANICS SUPPLY CO.,
96 rue St-Pierre, QUÉBEC.

APPAREIL

POUR LES FROMAGERIES, FROMAGERIES ET SCIERIES

ET LE CELEBRE SEPARATEUR

ALPHA DE LAVAL
LE SEUL

Séparateur écrémant parfaitement net le lait froid

et sans, frottement, meubler, tanner et corroyeur
ne se sont besoin de vapeur et pouvoit

Engins, Bouilloires de toutes forces, turbines à l'eau, Séparateurs Centrifuges, Barres, Bassins, Malax sur Arbre de couche, Supports, Courroies (straps), Presse à beurre, Balances, Canistres, Calorifères, Tuyaux de fer, Rouleaux, Chantreurs, Raccords et tout ce qui est nécessaire pour l'installation d'une fromagerie.

Chaudières de fromagerie, bassin à fromage, couteau à caillé, moulin à cailloter, presse à fromage, moule à fromage, machine à faire les boîtes, caustiques pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles que couleures, coton, bois à boîtes, tinettes, sel, parchemin, etc.

Aussi, grément de scieries et toutes les machineries pour travailler le bois en relief.
LE TOUT AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
Installation faite de ces machines, si demandée, à la satisfaction de l'acheteur. Réparations des machines centrifuges ou autres.

CHARRIS A. LAQUET, 11 Rue St-Antoine, Québec

GLOVER, FRY & Co

100, rue de la Fabrique, Québec.

NOUVELLES MARCHANDISES

lucrées et vendues à des bas prix sans précédents

DEPARTEMENTS DES

ROBES, MANTEAUX ET CHAPRAUX

renferment les dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes d'une haute expérience

DEPARTEMENT DES MESSIEURS
SPECIALITE

Bonnets nouveautés en

pour PANTALONS ET pour

POUR PARDESSUS etc.

LE DEPARTEMENT DES TAPIS

est tellement considérable qu'il est reconnu le plus

au comptant

GLOVER, FRY & Co.

BUREAU D'AFFAIRES

ET D'AGENCES GENERALES

Ancien magasin de M. P.-A Guay, Rue Racine, Chicoutimi

BUREAU ATTENANT A CELUI DE M. L.-G. BELLEY, AVOCAT

La Société de Prêts et Placements de Montréal

SUCCURSALE A CHICOUTIMI

ARGENT A PRETER SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU

La North British & Mercantile Ins. Co.

Capital : 69,000,000

L'Imperial Insurance Co., Fondée en 1803.

ASSURANCE SUR LA VIE

The Manufacturers Life Insurance Co.

CONTRE LES ACCIDENTS

The Travellers Insurance Co. Actif : \$16,000,000.

Toutes ces Compagnies sont les premières du monde et offrent des garanties absolues aux assurés

ED. LEMIEUX

AGENT GENERAL

POUR GRAIN ET GRAINE

DE SEMENCE

Demandez échantillons et prix

Geo. Tanguay

MARCHAND DE

Farine, Grains, Lard, Poisson Etc.

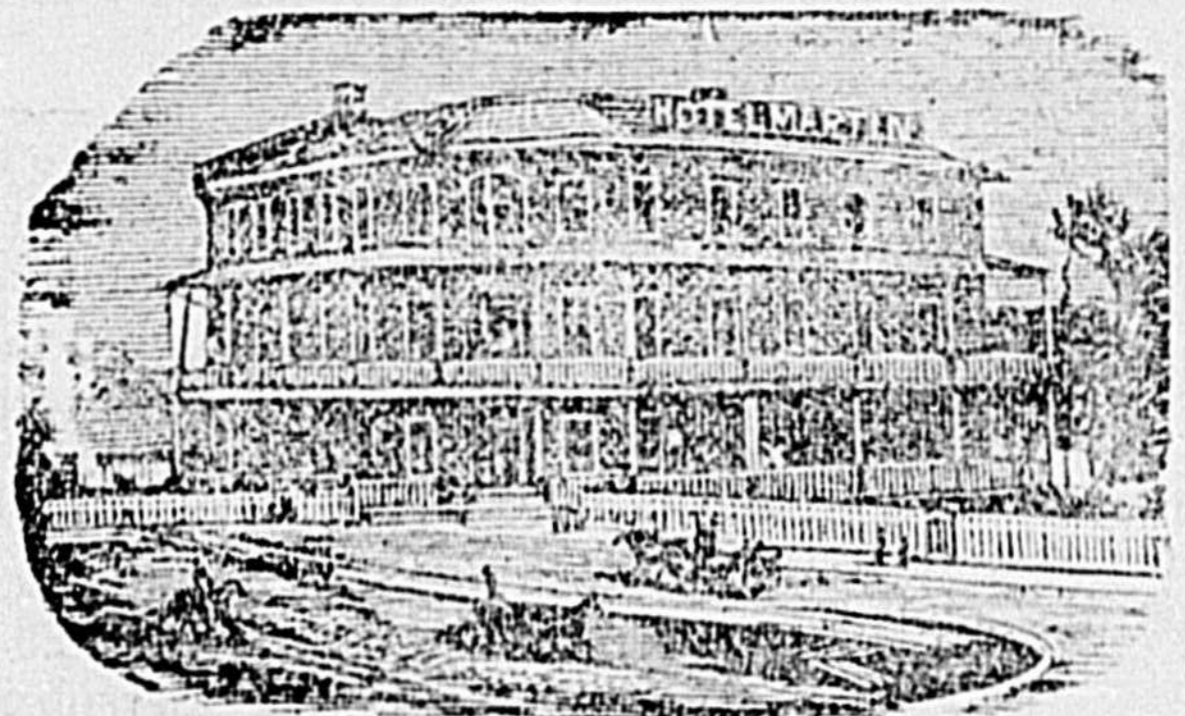
Magasin 33 et 35, 31-36 rue St-André

QUAIS, rue Dalhousie St-André.

BUREAU : 48 RUE ST-PAUL

BASSE-VILLE QUEBEC

Hotel Martin



RUE RACINE, CHICOUTIMI

SITUE A UN ARPENT DU DEBARCADERE DES BATEAUX DE
LA COMPAGNIE DU RICHELIEU ET DU CHEMIN
DE FER DU LAC ST-JEAN

LUMIERE ELECTRIQUE, APPAREIL DE CHAUFFAGE, CHAMBRE DE BAINS, WATER CLOSETS ET TOUT LE CONFORT DESIRABLE

Table de première classe
Liqueurs, Vins et

légumes de choix

V.-M. MARTIN, PROPRIETAIRE

AGATHE ET CECILE

I

—Je ne dis pas; cher monsieur Raymond, que personne n'a rôdé autour d'Agathe; mais, grâce à Dieu je sais voir les choses d'un peu loin. D'ailleurs, je connais ma fille, et je n'ai qu'un mot à lui dire pour qu'elle prenne en horreur ce galant exclusé; mais je ne dis pas ce mot parce qu'elle ne pense même pas à lui ne désespérons donc de rien. Rendez-moi mon billet. Ma fille ne veut pas se marier quant à présent. Si je peux la décider en votre faveur, je m'y préterai volontiers; mais, à part les conseils, n'emploierai aucune influence. Je la laisserai libre de son choix.

Le soir, après le dîner, Agathe demanda le billet à son père; et le bourra elle-même sa pipe, et, en frissonnant de joie, elle enflama le billet à la lampe et en absorba la pipe de l'écrivain.

—Ah! mon père! dit-elle. Et elle l'embrassa tendrement.

A ce moment, on frappa à la porte. Le père et la fille se regardèrent. Agathe alla ouvrir.

—Attends un peu, disait Dauphin; demande qui c'est à travers la porte. A cette heure-ci il faut être prudent.

Mais Agathe ne l'entendit pas on ne l'écoula pas. Elle ouvrit et l'on vit entrer Reynold, qui, d'un air libre et dégagé, dit en saluant:

—Bonjour, père Dauphin; mademoiselle Agathe, je vous présente mes respects.

Dauphin se leva pâle et tremblant.

—Monsieur, dit-il, mon échoppe est fermée, elle sera ouverte demain matin à huit heures; nous ne recevons personne à cette heure, et d'ailleurs nous n'avons pas l'honneur d'être de vos amis. Vous ne pouvez avoir affaire à moi que relativement à mon métier d'écrivain et je vous dirai demain s'il me plaît de l'exercer pour vous.

—Calmons-vous, père Dauphin, dit Reynold; je ne vous demande que cinq minutes de conversation, après quoi je m'en irai. Mais vous ne pouvez refuser cinq minutes à un homme auquel vous avez autrefois serré la main.

—Autrefois, c'est possible. Eh bien, Monsieur, parlez, mais pas plus de cinq minutes. Agathe, montez à votre chambre mon enfant.

—Au contraire, père Dauphin la présence de mademoiselle Agathe est parfaitement indispensable; car j'ai appris que vous avez remboursé ce que

vous deviez à M. Raymond. Votre parole envers lui est dégagée et je viens vous demander la main de votre fille.

—Vous! la main de ma fille! Etes vous fou, M. Reynold, après ce que je sais de vous.

—Quoi! pour quelques lettres que j'ai écrites par-ci par-là à quelques bautés indulgentes! mais, je vous l'ai dit, c'était le désespoir qui me faisait agir ainsi... D'ailleurs, j'abjurerais mes erreurs aux genoux d'Agathe et si elle me pardonne ce sera un heureux pronostic pour notre bonheur à venir!

—Mais enfin si elle me pardonne?

—Si elle vous pardonne! Mais, misérable, si vous me poussez à bout, je vais tout lui dire, et elle aura horreur de vous.

—Oui, mon père; mais si Reynold promettait de ne plus recommencer?

—Grand Dieu! mais c'est de la folie! c'est du délire. Sortez, Monsieur, sortez! ou je vais appeler à l'aide.

—Écoutez moi, mon père: d'abord vous reprochez à Reynold ses lettres à mademoiselle Polxène, Amanda, Evelina, Pamela, etc.; ce sont des infidélités qui n'offenseraient que moi, et je les lui pardonne; car ces lettres que vous écrivez à tant d'amantes diverses, c'était toujours à moi qu'elles étaient adressées sous différents noms. Jamais elles ne sortaient d'ici, et les voici toutes dans cette cassette Reynold les jetaient sous l'escalier, où je les prenais soigneusement et où je les trouvais avec la nouvelle assurance de son amour quelque phrase intelligible seulement pour moi qui me disait à quelle heure il passerait sous ma fenêtre le lendemain.

—Mais.....

—Mais, mon petit père cette correspondance avait un autre but. Vous considérez votre parole comme engagée avec M. Raymond jusqu'à ce que vous lui eussiez remboursé ses 1,500 francs. Reynold, qui, sans être bien riche, a un petit avoir, vous les avait offerts, vous les aviez magnifiquement refusés. Qu'a-t-il fait? il s'est mis à vous les faire gagner.

—Ah! mon Dieu!

—Le billet est brûlé, il n'y a plus moyen de revenir là dessus.

—Mais...

—Je sais ce que vous allez encore dire, mon cher père: le mari de madame Amanda vous inspire de la pitié. Mais écoutez bien; Reynold avait beau multiplier le nombre de ses infidélités, il trouvait que l'affaire des 1,500 francs n'allait guère vite, et je m'étais laissé persuader qu'il avait raison: il fallait trouver un moyen de vous faire accepter une somme de quelque importance. Rey-

nold imagina un secret dange-

reux, un crime. Il ne me dit rien, sinon qu'il avait trouvé un moyen, s'il m'avait confié ce moyen, j'aurais pu lui annoncer d'avance que vous le jetteriez à la porte, ce que vous avez fait.

—Eh quoi! c'étaient autant de mensonges!

—Hélas! oui, père Dauphin, et vous voyez en moi le plus fidèle des maris. Amanda n'a pas empoisonné son mari, et je ne connais pas Amanda.

—Mais comme vous m'avez joué!

—Il le fallait bien, mon cher père; vous auriez mis quatre ans à rassembler les 1,500 francs. Reynold prétendait que c'était trop long, et moi je craignais qu'il ne me trouvât trop vieille. pardonnez-nous, mon cher père.

Elle embrassa son père. Reynold lui prit la main, dans les deux siennes. Le vieux dauphin n'y put tenir plus longtemps; il confondit ses deux enfants dans un seul embrassement, et il se prit à fondre en larmes.

La soirée se passa bien rapidement, quoiqu'on la prolongeât jusqu'à minuit.

—Faut-il encore que je vous mette à la porte? dit le père Dauphin.

Enfin Reynold s'en alla. Puis il resta longtemps dans la rue jusqu'à ce qu'il vit la lumière s'éteindre dans la chambre d'Agathe.

Dès le lendemain il s'occupa de la publication des bans. Le soir, Dauphin dit:—C'est égal, j'ai perdu une bien bonne pratique!

—Mais vous avez un bon fils, dit Reynold.

Dauphin lui fit quelques questions sur sa position. Il répondit assez vaguement:—J'ai de quoi vivre; nous demeurons à la campagne; laissez-moi arranger tout; ne vous tourmentez de rien; tachez de vendre, vous le donnerez.

—Toujours étourdi! répondit Dauphin.

Il vint au jour où Reynold dit:—Demain, nous signerons le contrat. Je viendrai vous prendre le soir le soir à six heures et nous irons chez le notaire.

—Mais ce contrat.....

—S'il y a quelque chose qui ne vous convienne pas, on te changera; tout sera fait comme vous l'entendrez. Soyez prêts tous deux demain à six heures.

Le lendemain matin on apportera une corbeille.

—C'est mille fois trop beau! disait Agathe. Mais où a-t-il deviné tout ce qui me plaît au monde! excepté que c'est beaucoup trop riche?

—Il est fou, disait Dauphin, il s'est ruiné en babioles! Je m'en vas le gronder d'importance.

A cinq heures et demie, une voiture de remise s'arrêta devant la porte de Reynold, qui ne tarda pas à monter dedans

et qui donna au cocher l'adresse du père Dauphin. Deux ou trois fois, en route, Reynold cria au cocher: Allons donc, vous ne marchez pas!—On arriva dans une rue obstruée par un embarras de voitures; il fallut forcément s'arrêter. Un homme, qui depuis quelque temps courrait après le carrosse de Reynold, le rejoignit alors et lui parla vivement à travers la portière. Au bout de quelques minutes la circulation se rétablit. Le cocher cingla ses chevaux un vigoureux coup de fouet, et la voiture partit au grand trot. La voiture ne tarda pas à s'arrêter devant la maison de l'écrivain public. Le père Dauphin fumait sur le seuil de sa porte; Agathe tenait sa fenêtre fermée, mais regardait à travers le rideau. Le père Dauphin l'appela du bas de l'escalier tournant.

—Allons, Agathe, est-ce que tu n'es pas encore prête? voici Reynold.

Agathe descendit l'escalier, et tous deux allèrent au-devant du promis.

Mais le cocher avait ouvert la portière et n'avait trouvé personne dans la voiture.

II

—C'est bien singulier! dit le cocher au père Dauphin; j'ai pris un bourgeois chez lui, j'ai refermé la portière moi-même; tout le long du chemin il n'a cessé de s'impatienter et de me crier d'aller vite; j'arrive, plus personne! Il faut que le diable l'ait emporté!

Mais il nous faut reprendre l'histoire de Reynold d'un peu plus haut, car nous ne savons ni ce que c'est que Reynold ni d'où il vient. Il est convenable de vous présenter, ma belle lectrice, avec toutes les formes usitées.

Reynold, le père de celui que nous connaissons déjà, était d'une famille distinguée; sa naissance, ses talents pouvaient lui permettre d'aspirer à tout; il n'était pas ambitieux, il ne voulut qu'être honnête et heureux: il épousa une fille vertueuse et charmante, mais qui était fille d'un agriculteur. De toute la famille de Reynold il ne restait qu'une sœur qui était son aînée et qui, elle avait fait un *beau mariage*, c'est-à-dire que, jeune et belle, elle avait épousé un vieillard riche et titré qui n'avait pas tardé à la laisser veuve. Reynold, au fond de son cœur, appelait le mariage de sa sœur une prostitution, mais la baronne de Vorlieu appelait tout haut le mariage de son frère une mésalliance et une folie. Les charmes de sa belle-sœur auraient suffi pour la faire haïr. Ils ne contribuèrent pas peu à envenimer la colère de la baronne.

Le frère et la sœur cessèrent même de se voir. Reynold et sa femme se retirèrent à la campa-

gne, où ils s'occupèrent d'élever deux enfants que le ciel leur avait donnés ; mais bientôt cessa leur bonheur. Un procès injuste, suscité à Reynold, mit en péril sa fortune, qui était considérable. Il perdit ce procès et fut ruiné. Il s'adressa à sa sœur pour qu'elle l'aidât, par un prêt, à soutenir l'appel de son jugement. Elle refusa durement. Reynold et sa femme vendirent successivement tout ce dont ils pouvaient disposer pour ne pas abandonner la partie : mais une cruelle maladie, qui enleva Marthe Reynold, ne laissa pas longtemps son mari la regretter. Il mourut aussi en laissant deux pauvres orphelins ruinés. Après sa mort, on remit à sa sœur une lettre ainsi conçue :

—Ma sœur, je vais rejoindre ma chère femme dans le sein de Dieu. Je laisse deux pauvres petits enfants qui n'ont plus que toi au monde. Leur patrimoine est tout entier dans ce procès déjà jugé en une fois contre moi et dont j'ai appelé. Si tu veux soutenir ce procès, tout porte à croire qu'il sera gagné, car le hasard ou la Providence a donné à mon avoué des preuves de ma faveur, dont l'absence a trompé les premiers juges. Quand tu me sauras mort, peut-être trouveras-tu que tu n'as pas été pour moi et pour ma pauvre femme tout ce qu'une sœur devait être. Rends de ton cœur à ces deux pauvres enfants ce que tu m'en as été pendant ma vie. Ne méprise pas les vœux d'un frère qui sera mort quand tu liras cette lettre."

Madame de Vorlieu essaya ses yeux pour que la personne qui lui remettait la lettre ne vît pas qu'ils n'étaient pas mouillés ; elle demanda à l'ami de Reynold avait chargé de cette dernière commission si son frère était réellement mort ruiné tout à fait sans ressources. — Si complètement, reprit l'ami, que si madame la baronne ne se chargeait pas des deux enfants, moi, qui suis aussi pauvre que Reynold, je serais obligé de les mettre en apprentissage chez un menuisier.

Madame Isabelle de Vorlieu fit examiner les pièces du procès. Reynold n'avait pas eu le moyen d'avoir raison ; avec de l'argent l'affaire était parfaitement sûre. Madame de Vorlieu prit chez elle les deux frères et leur donna un professeur. Albert avait douze ans. Rodolphe n'avait que onze : c'est celui que nous connaissons. Le procès ne tarda pas à se juger ; les enfants de Reynold le gagnèrent et se trouvèrent à recouvrer à la fois la fortune de leurs parents et d'énormes dommages-intérêts qui la doublèrent.

Madame Isabelle de Vorlieu fit beaucoup valoir qu'elle avait recueilli ses neveux quand ils

étaient ruinés. Elle prit l'administration de leur fortune et ne s'occupa pas beaucoup d'eux. Elle aimait le monde, elle avait été belle et croyait l'être encore. Elle exigeait des enfants une obéissance aveugle et des marques du respect le plus profond ; mais elle ne demandait pas d'affection, parce que l'affection ne se donne qu'en retour de la tendresse. Elle était pour eux d'une sévérité excessive, et ces pauvres enfants, qui se rappelaient encore la majestueuse bonté de leur père et les bons baisers de leur mère, s'embrassaient quelquefois en pleurant et se promettaient de s'aimer toujours et de ne se séparer jamais.

Quand le professeur formulait une plainte contre l'un des madame de Vorlieu rappelait avec amertume qu'elle les avait recueillis quand ils étaient sans pain, par suite des folies de leur père, qui avait déshonoré sa famille par une mésalliance en épousant une fille de rien.

—Pardons, ma tante, dit un jour Albert ; est-ce que c'est notre mère que vous appelez ainsi ?

—Oui, c'était votre mère, la fille d'un laboureur.

—Notre mère, dit Albert, était la meilleure et la plus noble des femmes. Mon père nous l'a dit en mourant, et tous ceux qui l'ont connue le disent encore.

—Et je ne veux pas que vous parliez comme cela de maman, dit Rodolphe.

Madame Isabelle donna un soufflet à Rodolphe, et comme elle voulait redoubler, Albert se jeta devant son frère d'un air menaçant.

—Ma tante, dit-il, mon père et ma mère ne nous ont jamais frappés.

—Eh quoi ! s'écria madame de Vorlieu, vous osez prendre avec moi un ton menaçant, moi la sœur de votre père, moi qui vous ai recueillis quand votre sort était d'aller mendier votre pain par la ville !

Elle sonna et dit à un domestique :

—Emmenez ces deux bamboches et dites de ma part à leur professeur qu'il ait à les mettre au pain sec pendant trois jours.

Quand les deux enfants furent seuls, ils commencèrent par pleurer amèrement. Albert baisa à plusieurs reprises la joue encore rouge du petit Rodolphe. Puis ils s'échappèrent et s'en allèrent tous deux au cimetière où leur père et leur mère reposaient à côté l'un de l'autre. Là se mirent à genoux, prièrent Dieu pour leurs chers morts, prièrent leurs parents de les protéger auprès de Dieu, et se promirent encore, en s'embrassant, de s'aimer toujours et de ne se séparer jamais.

Malheureusement la tante Isabelle n'en avait pas décidé ainsi.

Elle annonça un jour à Rodolphe qu'il allait entrer dans une école militaire, qu'Albert finirait ses études au collège. Malgré leur larmes et leur désespoir il fallut obéir. Ils advenaient à la maison le dimanche. Là, après avoir salué leur tante, ils se réfugiaient dans quelque grenier et s'entretenaient de leurs chagrins.—Je n'ai pas pu manger pendant les trois premiers jours, disait Rodolphe, en ne te voyant pas à table. Et jouer donc ! mes nouveaux camarades avaient beau m'inviter à tous les jeux ; moi, qui n'avais jamais joué qu'avec toi, je ne ne pouvais me décider à prendre un plaisir que tu ne partageais pas.

—Pour moi, disait Albert, je ne joue pas parce que je travaille. Aussi, lorsque je serai grand et que je pourrai gagner de l'argent, nous nous sauverons tous les deux et nous vivrons ensemble dans quelque coin où ma tante ne pourra pas nous trouver.

—Écoute, disait Rodolphe, tous mes nouveaux camarades se tutoient ; moi j'ai dit que je ne voulais tutoyer que mon frère.

—Tu as raison, Rodolphe, nous ne tutoierons jamais que nous.

Les études d'Albert finies, il avait à peu près dix-neuf ans. On était aux vacances, et les deux frères étaient réunis dans une très belle maison de campagne qui leur appartenait sans qu'ils en sussent rien, car si madame de Vorlieu ne manquait pas une occasion de parler de la détresse où ils se trouvaient quand elle les avait recueillis, elle ne faisait jamais aucune mention de la fortune qui leur était revenue et dont elle jouissait. Ils savaient bien que les soins, les dépenses, le dévouement, les démarches de madame de Vorlieu avaient fait reviser le jugement qui ruinait leur père mais ne leur en avait jamais dit davantage.

—Albert, dit-elle à l'aîné, je vous ai pris orphelin, sans ressource, sans appui, destinés, selon toutes les apparences, à apprendre et à exercer un métier. Aujourd'hui, grâce à ma sollicitude pour vous, grâce à ma tendresse pour un frère dont j'avais à me plaindre, vous voici aussi instruit qu'il convient à un homme de votre naissance,—par votre père s'entend.—J'ai réussi à rétablir vos affaires, que mon frère avait laissées ruinées. Il s'agit par vous de prendre un état, de faire quelque chose. J'ai des vues pour vous : je compte, grâce à mes amis haut placés, vous faire entrer dans la diplomatie.

—Et pourquoi faire, ma tante ? demanda Albert.

—Pourquoi faire ? parce qu'il faut faire son chemin dans le monde et s'élever autant que

possible.

—Pardons, ma tante, ne prenez pas mal une question que je vais vous faire : mon frère et moi, avons-nous de la fortune ?

—Qu'est-ce à dire ? s'écria madame de Vorlieu ; est-ce déjà que vous voulez me demander des comptes ? Voulez-vous savoir si cette maison est à vous, pour m'en chasser ? Je sais bien que l'ingratitude est depuis longtemps un apanage de votre famille, et la conduite du père à mon égard doit me dire d'avance quelle sera celle des fils.

(A suivre)

AVIS

Est par le présent donné, à tous ceux qui auraient besoin de beurre de beurrerie, de s'adresser au soussigné qui a en main 53 boîtes de beurre de 1er qualité.

F. PARADIS,

Rue du Couvent.

Chicoutimi 17 fév. 1898



COMMENÇANT SAMEDI, le 2 octobre 1897 les trains voyageront comme suit

DEPART DE CHICOUTIMI
POUR ROBERVAL ET QUEBEC
6.30 A. M.—Lundi, mercredi et vendredi arrivant à Roberval à 10.40 A. M. et à Québec à 8.40 P. M.
DEPART DE ROBERVAL
4.10 A. M.—Pour Chicoutimi le dimanche seulement arrivant à 8.20 A. M.
8.35 A. M.—Pour Québec, lundi, mercredi et vendredi, arrivant à 8.40 P. M.
5.00 P. M.—Pour Chicoutimi mardi et jeudi, arrivant à 9.10 P. M.
DEPART DE QUEBEC
POUR ROBERVAL ET CHICOUTIMI
7.30 A. M.—Le mardi et jeudi arrivant à Roberval à 6.55 P. M. et à Chicoutimi à 9.10 P. M.
7.00 P. M.—Le samedi seulement arrivant à Roberval à 6.05 le dimanche matin et à Chicoutimi à 8.20.

20 MINUTES au lac Édouard pour prendre le lunch.
Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité illimitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers, et le fret.

J.-G. SCOTT,

Secrétaire et Gérant

Québec 30 septembre 1897.

IMPORTATIONS DIRECTES

—DE—

MONTRES, HORLOGES FRANÇAISES,

BIJOUTERIES EN OR, ARTICLES DE FANTAISIES

EVANTAILS,

VENTOUÇAS, CANNES, FOUETS.

ON ACHÈTE LES PERLES D'EAU DOUCE
G. SEIFERT